

## **Demande de Services professionnels centrés sur les tâches et les solutions (SPTS)**

Numéro de dossier : 1000018637

Autorité contractante : Mélanie Beauvais Lefort

Courriel : [melanie.beauvais-lefort@justice.gc.ca](mailto:melanie.beauvais-lefort@justice.gc.ca)

La présente demande est pour le Ministère de la Justice du Canada.

Il est ouvert seulement aux titulaires du SPTS – solutions **E60ZN-15TSSB** arrangement en matière d'approvisionnement qui sont qualifiés pour le niveau 1 [=0\$ à 2M\$]) pour le volet 2. **Services-conseils en affaires et services de gestion du changement.**

### **Les entreprises suivantes ont été invitées à présenter une proposition :**

- 1) 168446 Canada Inc
- 2) 6233902 Canada Ltd.
- 3) Accenture Inc.
- 4) Darce Human Resources Corporation
- 5) eVision Inc., SoftSim Technologies Inc. In Joint Venture
- 6) Gelder, Gingras & Associates Inc.
- 7) Human Resource Systems Group Ltd.
- 8) PGF Consultants Inc.
- 9) PRA Inc.
- 10) Program Evaluation and Beyond Inc.
- 11) QMR Staffing Solutions Incorporated, 3D Global Enterprises Inc. in Joint Venture
- 12) Research Power (N.S.) Inc.
- 13) Samson & Associés CPA/Consultation Inc
- 14) Stratos Inc
- 15) The Strategic Review Group Inc.

Cette liste ne sera pas mise à jour si des fournisseurs additionnels font la demande pour recevoir une copie de la demande de proposition.

### **Description du besoin :**

Le ministère de la Justice du Canada (le ministère) requiert les services d'un fournisseur pour procéder à une évaluation sur l'investissement fédéral pour l'aide juridique à travers le Programme d'aide juridique et les Ententes sur les services d'accès à la justice dans les territoires, ci-après dénommé " le Programme", conformément à la *politique sur l'évaluation* du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada entrée en vigueur en 2009.

L'objectif principal du programme est de promouvoir des procédures judiciaires équitables et d'assurer l'accès à la justice pour les personnes défavorisées sur le plan économique accusées d'infractions pénales graves et/ou complexes et qui font face à des probabilités d'incarcération et pour les jeunes accusés en vertu de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*, demeurant n'importe où au Canada. Le Programme contribue aux résultats stratégiques du ministère pour un «système de justice équitable, pertinent et accessible qui reflète les valeurs canadiennes».

Le fournisseur procédera à une évaluation basée sur les informations contenues dans la présente demande de propositions (DP) et la stratégie de mesure du rendement et d'évaluation (annexé à la présente DP à l'appendice 1 de l'annexe A – *Stratégie de mesure du rendement de l'aide juridique 2012-2013 à 2016-2017*), qui identifie les méthodologies et les approches appropriées. L'évaluation portera sur les exercices financiers 2012-2013 à 2016-2017, conformément à la *directive du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada sur la fonction d'évaluation* (voir par exemple : <http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=15681>).

#### **Accords commerciaux qui s'appliquent**

Cette demande est assujettie à l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), l'Accord sur le commerce intérieur (ACI), l'Accord de libre-échange Canada-Chili (ALECC), l'Accord de libre-échange (ALE) Canada-Pérou et l'Accord de libre-échange (ALE) entre le Canada et la Colombie.

#### **Niveau de sécurité :**

À la date de clôture des soumissions, l'exigence de sécurité suivante (la liste de vérification des exigences relatives à la sécurité (LVERS) et les clauses reliées) s'appliquent font partie intégrante du contrat :

Exigence en matière de sécurité pour entrepreneur canadien :

1. L'entrepreneur doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes ou de l'arrangement en matière d'approvisionnement, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
2. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent TOUS détenir une cote de **FIABILITÉ ou SECRET** selon le besoin, en vigueur, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC.
3. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE doivent pas être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.
4. L'entrepreneur ou l'offrant doit respecter les dispositions :
  - a. de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité, reproduite ci-joint à l'Annexe C;
  - b. du *Manuel de la sécurité industrielle* (dernière édition).

#### **Durée du contrat proposée :**

La période du contrat proposée sera à partir de la date d'octroi du contrat jusqu'au 31 octobre 2016 inclusivement.

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat pour au plus une (1) période de six (6) mois sous les mêmes conditions.

#### **NOTE :**

Justice Canada acceptera les fournisseurs supplémentaires qui feront leur demande par courriel pour faire partir de la liste d'invitation des soumissionnaires initial jusqu'au 06/08/2015 14H00 HAE.

***REMARQUE : La méthode d'approvisionnement des services professionnels centrés sur les tâches et solutions (SPTS) est mise à jour chaque trimestre. Si vous désirez savoir comment vous pouvez devenir un « titulaire d'AA qualifié », veuillez communiquer avec [SPTS.TSPS@TPSGC-PWGSC.GC.CA](mailto:SPTS.TSPS@TPSGC-PWGSC.GC.CA)***